

LA LETTRE DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement : 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettredeeducation.fr

L'ACTUALITÉ

Les « redoutables défis » qui attendent les écoles du professorat

A lire le rapport des inspections générales sur la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), publié le 8 octobre, beaucoup – si ce n'est tout – reste à faire pour relever le défi de la professionnalisation de la formation des enseignants. Cette année, ces écoles vont être confrontées à de « redoutables défis » pour « réussir la mutation des ex-IUFM en ESPE et vaincre les résistances culturelles », avertissent-elles en conclusion de leur rapport, qui fait le bilan de l'année 2013-2014.

L'« an I » des ESPE a permis de franchir une étape institutionnelle : les 30 ESPE ont ouvert leurs portes à la rentrée 2013 ; elles se sont dotées, au cours de l'année, d'instances de décision et de concertation. Mais « l'urgence » de cette installation, le « calendrier contraint » (les universités ont commencé à travailler sur leur projet fin 2012 pour un démarrage en septembre 2013), n'ont pas permis aux ESPE de s'attaquer de front aux grands enjeux de la

Les inspections générales ont publié, le 8 octobre, leur rapport sur la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Si l'étape institutionnelle a été franchie, tout reste à faire pour professionnaliser la formation des enseignants.

ces derniers ont été « plutôt choisis en fonction de critères de proximité par rapport à l'établissement où était affecté le contractuel que pour leur expérience en matière d'accompagnement ; ce qui rendait encore plus indispensable leur sensibilisation, voire leur formation » à leur fonction.

Pour les inspecteurs, il reste à relever le défi d'une formation plus professionnalisante, fondée sur une articulation étroite entre théorie et pratique. En 2013-2014, les liens entre le « terrain » et les ESPE ont été insuffisants, « au mieux formels ». Pour dépasser ce « choc des cultures », ils préconisent de

réforme – malgré la « forte mobilisation » des acteurs. De leur côté, les étudiants ont souligné la « surcharge de travail » pour parvenir à concilier préparation du concours, obtention du master, stage et mémoire. Par ailleurs, leur suivi sur le terrain « n'a pas constitué une priorité ». Les visites des formateurs universitaires ont été « rares » et, si les inspections ne relèvent « pas de difficultés importantes pour trouver des tuteurs », elles observent que

« professionnaliser formateurs et tuteurs », en commençant par « définir des compétences communes ».

Autre défi, celui du tronc commun de formation, censé permettre l'émergence d'une culture commune entre enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et personnels d'éducation. Ce tronc commun est encore au stade des « intentions », déplorent les rapporteurs. Le manque de temps pour le penser a conduit à une « superposition de thématiques sans cohérence, souvent recyclées des IUFM, rarement ancrées dans le référentiel de compétences ». Reste enfin le défi de la formation continue des enseignants, à laquelle les ESPE doivent participer, « embryonnaire » à ce stade. Contacté, le ministère de l'enseignement supérieur rappelle que ce rapport est un « point d'étape dans un processus d'amélioration permanent. Rien n'est fini : la professionnalisation de la formation et des concours, la structure des ESPE, vont continuer à se consolider ».

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ESPE : une rentrée compliquée du fait des « parcours adaptés »

Il était prévu que la majorité des enseignants stagiaires, lauréats des concours 2014 et à mi-temps dans les classes cette année, soient inscrits en master 2 « MEEF » (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). En ■■■

LE POINT AVEC ...

André Antibî *

« On ne changera pas le système éducatif sans s'attaquer à l'évaluation des élèves »

Le ministère de l'éducation nationale lance une conférence sur l'évaluation des élèves, pour que celle-ci soit plus « bienveillante ». Le Mouvement contre la constante macabre, dont vous êtes le fondateur, se félicite-t-il de cet évènement ?

Je mets un bémol au mot « bienveillant », qui peut être interprété dans le sens « mettre des bonnes notes à tout le monde ». Pour autant, je ne peux que me réjouir de cette conférence. Le ministère nous soutient depuis plusieurs années, mais, récemment, il semble avoir vraiment pris conscience du fait qu'on ne changera pas le système éducatif sans s'attaquer au sujet de

l'évaluation. Le Mouvement contre la constante macabre a gagné son combat, parce qu'il est désormais reconnu. Maintenant, il ne faudrait pas rater la « sortie », c'est-à-dire les solutions.

Dans votre dernier ouvrage, Pour des élèves heureux en travaillant (Math'Adore), paru en septembre, vous écrivez que la constante macabre est le « dysfonctionnement le plus terrible » de notre système...

En effet. Par constante macabre, j'entends le phénomène inconscient par lequel les enseignants s'obligent, pour être crédibles, à mettre un certain pourcentage de mauvaises notes. C'est une tradition absurde, mais très ancrée dans notre culture scolaire. Elle conduit les enseignants à ■■■

* André Antibî est professeur d'université émérite de mathématiques, chercheur en didactique.

■■■ réalité, ils seraient minoritaires. Selon les syndicats, plus de la moitié des stagiaires n'ont pas le profil pour lequel la réforme a été conçue : ils ont déjà un master 2 ou en sont dispensés. Dans un courrier adressé à la ministre de l'éducation nationale, le SGEN-CFDT alerte sur « *les incertitudes et les dysfonctionnements qui perturbent cette rentrée, faute d'anticipation suffisante de la très grande diversité des parcours antérieurs des lauréats des concours* ». De fait, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation ont dû organiser en urgence des formations adaptées à leur cursus antérieur. Le ministère assure que des commissions académiques se sont réunies en septembre pour « *définir des parcours-types* » de formations adaptées. Mais les syndicats dénoncent le flou qui entoure les conditions de validation de ces formations. « *Selon les académies, les critères d'évaluation varient. Dans certaines, un mémoire est exigé, dans d'autres non...* », déplore Muriel Corêt, du Snesup-FSU. On demande des éléments de cadrage concertés et financés. » Le Snesup s'inquiète par ailleurs du sort des « emplois d'avenir professeur », obligés, dit-il, de manquer des cours pour assurer leur temps de présence en établissement. A moyen

terme, le syndicat majoritaire demande de diminuer le temps de service des stagiaires (un tiers-temps au lieu d'un mi-temps) et de revoir la place du concours.

POLITIQUE ÉDUCATIVE

La conférence nationale sur l'évaluation des élèves est lancée

Le débat sur l'évaluation des élèves a commencé. Premier temps fort de ce chantier, lancé en juin par Benoît Hamon (voir La Lettre n° 817), la convocation d'un Conseil supérieur de l'éducation extraordinaire, le 8 octobre, a permis de préciser les cinq axes du débat : les formes d'une évaluation au service des apprentissages, l'information aux familles, la place de la notation, les moments de l'évaluation dans les parcours, et le rôle de l'évaluation dans les choix d'orientation et d'affectation. Intervenant devant l'instance consultative, la ministre de l'éducation, Najat Vallaud-Belkacem, a inscrit cette réflexion dans la continuité de la « *refondation* » engagée par ses prédécesseurs : « *Avec des programmes renouvelés et pensés en pleine cohérence avec le nouveau socle commun, c'est la pre-*

mière jambe pédagogique de la refondation de l'école que nous faisons avancer. La seconde jambe, c'est l'évaluation des élèves », a-t-elle expliqué. « *Il ne s'agit pas de supprimer les notes ni d'interdire les zéros* », a-t-elle ajouté, en réponse aux attaques de la droite. La FSU a accueilli l'ouverture du débat avec optimisme, en rappelant qu'une évaluation « *juste et respectueuse* » nécessite des « *formations de qualité* », mais aussi de s'attaquer à « *la question du nombre d'élèves par classe* ». Les 30 membres du jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, présidé par le physicien Etienne Klein, devraient être connus prochainement. Point d'orgue des discussions, les « *jours de l'évaluation* », les 11, 12 et 13 décembre à Paris, s'achèveront par la remise de recommandations à la ministre.

PERSONNELS

Améliorer les remplacements d'enseignants en ajustant la dotation

« *Ajuster davantage les dotations entre académies* » : c'est la solution que propose Florence Robine, la directrice générale de l'enseignement scolaire, pour améliorer le remplacement des enseignants absents. Cette mesure s'ajoutera à la vague de créations de postes dans l'éducation nationale, entamée en 2012. En 2012-2013, en effet, 659 293 journées d'école n'ont pas pu être assurées, faute de remplacement d'enseignants du 1^{er} degré. Le taux de remplacement s'est dégradé entre 2011 et 2013, passant de 91,5 % à 88 %. Connus de longue date et rappelés le 3 octobre par *Le Parisien*, ces chiffres ont été relativisés le jour même par M^{me} Robine, qui y voit « *une absence de deux jours par enseignant* ». Cette dernière a rappelé qu'en 2012 on était au pire des coupes de postes. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, près de 80 000 postes ont en effet été supprimés, et 1 000 seulement ont été recréés en urgence pour la rentrée 2012. Au-delà de ces données nationales, le taux de non-remplacement des absences varie d'une académie à l'autre, et le ministère annonce vouloir agir sur cet indicateur sans empiéter sur la gestion des moyens par les recteurs. Il s'agit de limiter des différentiels importants, puisque le non-remplacement en Corse concerne 26,8 % des absences, alors que ce taux tombe à 1,5 % à Poitiers. « *La géographie de l'académie influe, certes, sur ces taux, mais aussi la dotation de départ dont disposent les recteurs* », rappelle Florence Robine. Politiquement, le message est difficile à faire entendre, car vouloir faire bouger cet indice impliquera que « *des territoires auront moins de moyens. Il faut l'accepter et avoir une réflexion nationale sur le sujet* », a précisé la directrice.

L'Institut Montaigne favorable à une annualisation du temps de travail

Annualiser le temps de travail des enseignants du secondaire, supprimer les décharges de service « *non justifiées* », favoriser la polyvalence... Telles sont les propositions de l'Institut Montaigne, dans son rapport sur « *Le temps de travail : levier*

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■■■ poser des questions qui ne correspondent pas à celles traitées en classe, à réajuster le barème si les notes sont trop élevées, à s'abstenir de poser des questions auxquelles tous les élèves sauraient répondre, à rallonger les sujets pour que seuls les meilleurs puissent finir à temps, etc.

En quoi consiste la méthode que vous préconisez, l'évaluation par contrat de confiance ?

C'est un peu comme le code de la route : on apprend une liste de situations sur laquelle on est interrogé le jour de l'examen. Concrètement, dans le cas de l'évaluation par contrat de confiance [EPCC], l'enseignant donne, une semaine avant le contrôle, une liste détaillée de révision, avec des questions qui ont toutes été traitées et corrigées en classe. Les élèves savent que, le jour de l'épreuve, ils auront à traiter à l'identique plusieurs questions de la liste. Deux ou trois jours avant le contrôle, une séance de questions-réponses est organisée, au cours de laquelle les élèves peuvent demander des explications. Après plus de dix ans de pratique, et quelque 50 000 professeurs convertis, nous avons le recul pour montrer que les effets de l'EPCC dépassent largement le seul objectif de lutte contre la constante macabre. Le bien-être à l'école s'améliore ; les élèves sont moins stressés par l'évaluation et davantage incités à travailler.

Ce système permet-il vraiment de vérifier que les élèves ont compris ?

Je répondrais d'abord qu'il est impossible de res-

tituer quelque chose que l'on n'a pas compris. Ensuite, il ne faut pas confondre phase d'apprentissage et phase d'évaluation. Pendant la phase d'apprentissage, il convient de faire réfléchir les élèves sur des exercices plus délicats, sources d'obstacles éventuels, et ne pas se contenter de leur donner des activités de restitution.

L'évaluation par contrat de confiance et par compétences sont-elles compatibles ?

L'évaluation par compétences ne permet pas, à elle seule, de supprimer la constante macabre. Les enseignants peuvent se sentir obligés de répartir les élèves dans les trois groupes (acquis, en cours d'acquisition et non acquis) pour avoir l'impression d'évaluer correctement. Elle n'en reste pas moins compatible avec l'EPCC, à condition de donner à la notion de « *compétences* » une définition plus compréhensible. Aujourd'hui, les enseignants sont perturbés par cette façon d'évaluer. Selon moi, on pourrait considérer qu'une compétence est une partie d'un programme. L'évaluation par compétences serait alors utilisée pour aider l'élève à se repérer, pour mieux cibler ses difficultés.

Et les classes sans notes ?

Le problème de notre système n'est pas celui des notes. Je suis convaincu que si l'on n'en mettait plus, on s'arrangerait pour avoir un certain pourcentage de mauvaises appréciations. Je suis plutôt contre la suppression des notes, qui risque de déstabiliser tout le monde. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

d'efficacité et de compétitivité», publié le 8 octobre. Pour le groupe de réflexion, l'annualisation dans le 2nd degré consisterait à prendre modèle sur le primaire, où « la définition du service est plus complète » : outre les vingt-quatre heures de cours par semaine, le service des professeurs des écoles intègre un forfait annuel de cent-huit heures, consacré aux activités pédagogiques, au travail en équipe, aux relations avec les parents, etc. Cette organisation, appliquée aux enseignants du secondaire, permettrait, selon l'institut Montaigne, de « prendre en compte le travail hors classe » et de « favoriser une flexibilité des horaires ». Le think tank détaille les « difficultés » actuelles « afférentes » à une définition hebdomadaire du temps de service des professeurs certifiés et agrégés (dix-huit heures pour les premiers, quinze heures pour les seconds) – que les décrets du 23 août dernier n'ont pas remise en cause (voir La Lettre n° 818). Ce cadre hebdomadaire ne permet pas, selon lui, de s'adapter au « rythme variable des besoins tout au long de l'année » (conseils de classe, rencontres parents-professeurs, correction de copies...), ni d'avoir un système de remplacement des enseignants absents efficace.

Des enseignants rémunérés à l'acquisition de compétences

La commissaire européenne à l'éducation, Androulla Vassiliou, propose de changer le mode de rémunération des enseignants. Elle jugerait plus intéressant de « lier l'avancement des enseignants à l'acquisition de nouvelles compétences plutôt qu'à l'ancienneté ». En France, il faut en moyenne vingt-neuf ans pour qu'un enseignant obtienne le salaire maximum auquel il peut prétendre. C'est beaucoup plus long que dans la plupart des pays d'Europe. De plus, « le salaire

LES CHIFFRES

Près de neuf établissements sur dix ont un projet numérique

LE NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU 2nd DEGRÉ EN 2013-2014

Equipements à usage pédagogique	Collège	Lycée général et technologique	Lycée professionnel
Nombre d'élèves par ordinateur	4,7	2,6	2,0
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves	30,3	28,0	37,3
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	10,9	8,6	13,6
Etablissements ayant un projet numérique	91,6 %	88,6 %	88,3 %
Accès à Internet des établissements			
Débit entre 2 Mb et 10 Mb	58,8 %	57,9 %	56,9 %
Débit supérieur ou égal à 10 Mb	22,7%	33,1 %	28,5 %

SOURCE : ENQUÊTE SUR LES TICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DES 1^{er} ET 2nd DEGRÉS, MEN-DEPP

de base des enseignants français en début de carrière dans le primaire et au collège reste inférieur au PIB par habitant», note Eurydice, le réseau européen d'information sur l'éducation, dans son dernier rapport. Ce travail, publié le 3 octobre et réalisé sur 33 pays à la demande de la Commission européenne, dessine « deux Europe de l'école ». Une moitié des pays (seize) a augmenté le salaire de leurs professeurs depuis 2009. Dans dix-sept pays, le niveau de vie de cette catégorie a diminué. La France se situe dans le premier groupe, et même dans l'ensemble des neuf pays de l'Union européenne qui ont augmenté les salaires d'environ 5 %. A ses côtés, il y a l'Allemagne et la Belgique. Dans le groupe des pays où le pouvoir d'achat de la classe enseignante a décliné, la Grèce arrive en tête, avec une diminution de près de 40 % du pouvoir d'achat du corps enseignant. L'Espagne et la Roumanie suivent, avec des coupes de l'ordre de 13 % à 17 %.

BRÈVES

Consultation. La demi-journée « banalisée » pour la consultation des enseignants sur les programmes n'aura pas lieu lundi 13 octobre dans les écoles et les collèges de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Cette matinée de réflexion collective a fait l'objet de recours en référé déposés par des représentants de parents d'élèves. Compte tenu de ces recours, « il a été décidé qu'il y aurait une organisation différente de ce temps spécifique de réflexion » dans ces deux départements, a indiqué le rectorat de Créteil. Fin septembre, la FCPE avait demandé que cette consultation soit reportée « sur des temps hors scolaire », afin qu'elle ne se fasse pas « au détriment de l'accueil des élèves ».

Greta. A l'occasion des 40 ans des Greta, le 6 octobre, la ministre de l'éducation, Najat Vallaud-Belkacem, a annoncé l'ouverture d'un groupe de travail sur les métiers des acteurs de la formation continue avec les organisations syndicales. Face aux « défis considérables » auxquels vont devoir faire face les Greta, la ministre a détaillé ses « orientations stratégiques » : adapter l'offre de formation aux évolutions techniques, économiques et sociales, « nourrir » le dialogue entre les acteurs de la formation et du travail ou encore renforcer la présence des Greta dans les dispositifs éducatifs (par exemple, les campus des métiers).

Inspections générales. Le programme de travail des inspections générales pour 2014-2015 sera axé sur la formation des enseignants (mise en place des ESPE, professionnalisation des concours, emplois d'avenir professeur, tutorat), selon une lettre de mission publiée par le ministère de l'éducation le 2 octobre. Les inspections évalueront aussi le pilotage de la circonscription du 1^{er} degré, la mesure de la « valeur ajoutée » des lycées, l'utilisation des dotations pédagogiques pour le numérique ou encore le lien école-entreprise.

LES PUBLICATIONS

Des pistes pour penser les difficultés et les enjeux de l'école

C'est un livre qui ne prétend pas avoir réponse à tout. Un livre qui invite à la réflexion, plutôt qu'il ne tranche. Dans son 5^e ouvrage sur l'école, *Questions éducatives. Considérations sur une école en mutation* (éditions du Cygne), Jean-Christophe Torres fait le choix d'une pensée par aphorismes. « Sur les questions pédagogiques, je suis convaincu qu'on ne peut pas trancher, car celles-ci ne relèvent pas du domaine scientifique, dit-il. J'ouvre des réflexions, en essayant de dégager une complexité plutôt qu'une vérité définitive. » L'auteur, agrégé de philosophie et proviseur, aborde une série de questions sur l'autonomie des établissements, le rôle du chef d'établissement, le socle commun, le collège unique, le statut et la formation des enseignants, la pédagogie... Au fil de ses réflexions, se dégage un tableau : celui d'une école en crise, victime de son centralisme et de son élitisme. Une école qui se réforme en permanence, au rythme d'une loi tous les cinq à sept ans, sans que cela change l'essentiel de son fonctionnement. « Notre administration scolaire joue "petit bras", observe l'auteur. Elle couvre d'un discours pugnace des actions misérables, des aménagements de surface, des adaptations formelles et très faiblement mobilisatrices », sans doute par crainte de se confronter à une résistance largement exagérée et fantasmée. Malgré tout, M. Torres se veut optimiste. « Beaucoup d'enseignants seraient prêts à innover, à s'investir dans des projets, à faire de l'accompagnement personnalisé..., assure-t-il. Ces compétences existent, mais sont dormantes. » Ne reste qu'à attendre – ou à déclencher ? – l'opportunité de les mobiliser.

■ *Questions éducatives. Considérations sur une école en mutation*, Jean-Christophe Torres, éditions du Cygne, 201 p., 20 euros.



L'AGENDA

- **Le 16 octobre** : « Des sports et des jeunes », conférence organisée par l'Observatoire national de la jeunesse, à Pessac (Gironde). Rens. : www.injep.fr
- **Les 16 et 17 octobre** : « Educations, santé et mutations sociales: nouveaux enjeux, nouveaux défis? », 5^e colloque international du Réseau des universités pour l'éducation à la santé (UNIRÉS), à Paris. Rens. : <http://unires-edusante.fr>
- **Du 16 au 19 octobre** : université d'automne du SNUipp-FSU, à Port Leucate (Aude). Rens. : <http://snuipp.fr>
- **Du 18 au 21 octobre** : journées nationales de l'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (Apmp), à Toulouse. Rens. : www.jntoulouse2014.fr
- **Les 20 et 22 octobre** : « Diversité, éducation et formation : enjeux, pratiques et perspectives dans différents pays », rencontres du Réseau international Education et diversité, à Marseille. Rens. : <http://ried.hypotheses.org>
- **Le 21 octobre** : « Le changement, c'est maintenu? », assises de la pédagogie, organisées par le CRAP-Cahiers pédagogiques, à Paris. Rens. : www.cahiers-pedagogiques.com
- **Du 22 au 24 octobre** : « Ecrire en classe: quelles compétences en français dans les disciplines? », université d'automne de l'Association française des enseignants de français, à Lyon. Rens. : <http://www.afef.org>

La Lettre de l'éducation interrompt sa publication pendant les vacances d'automne. Prochain numéro le 3 novembre 2014.

www.lalettrededuction.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements,
A 1500, 62066 Arras Cedex 9
France métropolitaine: Abonnements,
changements d'adresse, relations clientèle : 32 89
(de 9 heures à 18 heures, 0,34 € la min),
Fax : 01-57-67-44-65
DOM-TOM et étranger: 33 (0)1-76-26-32-89
Courriel: abo@lemonde.fr

Edité par la Société éditrice du Monde (SA)
Directeur de la publication: **Louis Dreyfus**

Imprimerie Advence
73, rue l'Evangile, 75018 Paris.
Commission paritaire des journaux et publications:
n° 1116 I 88575 - ISSN: 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ La Lettre de l'éducation
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Courriel: lalettre.education@lemonde.fr

Responsable éditorial: **Grégoire Allix**.
Rédaction: **Aurélien Collas**,
avec le pôle éducation du Monde.
Réalisation: **Service production du Monde**.
Cartes et graphiques: **Service infographie du Monde**.

L'ACTUALITÉ

TECHNOLOGIES ÉDUCATIVES

Les préconisations du Conseil national du numérique pour l'école

Ouvrir un bac général numérique, former les collégiens à la programmation, créer un corps d'enseignants d'informatique. Ce sont trois des 40 recommandations « pour bâtir une école créative et juste dans un monde numérique » que vient de rendre publiques le groupe de réflexion sur l'école du Conseil national du numérique (CNN). Son rapport, paru le 3 octobre, préconise, au niveau du lycée, de créer une nouvelle filière baptisée « HN » pour « Humanités numériques », qui viendrait trouver sa place aux côtés des bacs L, ES et S. Estimant nécessaire un « apprentissage informatique tout au long de la scolarité », le CNN propose un enseignement des « rudiments de la pensée informatique » à l'école, un apprentissage du codage au collège et une généralisation de l'option informatique et sciences du numérique dans toutes les filières du lycée. Cette option est aujourd'hui réservée aux seuls élèves de terminale S, et il est déjà difficile de trouver des enseignants. S'agissant de la gouvernance, le rapport encourage à associer davantage les collectivités territoriales aux projets numériques et à reconnaître l'établissement comme « unité pédagogique ». A la rentrée, le chef de l'Etat a annoncé un plan numérique (voir La Lettre n° 819), qui devrait passer par un équipement des élèves en matériel informatique et une numérisation des manuels scolaires. Les annonces chiffrées de ce plan devraient intervenir dans les semaines à venir.

BUDGET

Le budget de fonctionnement des établissements en hausse depuis 2005

Le budget de fonctionnement des collèges et des lycées a augmenté de 4,5% entre 2005 et 2012 pour atteindre près de 7 milliards d'euros, soit

1 512 euros par élève. C'est ce que montre une note d'information de la DEPP, le service statistique du ministère de l'éducation nationale, parue le 7 octobre. La DEPP rappelle que le budget de fonctionnement des établissements ne représente qu'une petite partie des dépenses d'éducation, puisqu'il ne comprend ni la prise en charge des salaires (par l'Etat) ni les dépenses d'investissement (par les collectivités territoriales). Il englobe les dépenses de cantines et d'internats (32% de l'ensemble des dépenses), celles liées à l'entretien et à l'énergie (28%), les dépenses pédagogiques (22%), les bourses, aides et fonds sociaux (12,3%). La note montre que le budget moyen par élève varie fortement d'un établissement à l'autre. Il s'élève à 1 750 euros en lycée professionnel, à 1 500 euros en lycée général et technologique et à 840 euros en collège. Il est nettement plus élevé dans les petits établissements, souvent ruraux, notamment en raison de la part importante de demi-pensionnaires et d'internes. Il est également supérieur en éducation prioritaire, où les subventions de l'Etat à caractère social sont plus importantes. Sur les 7 milliards d'euros de budget total, deux tiers proviennent de l'Etat (2 milliards, -5,7% par rapport à 2005) et des collectivités (1,8 milliard, +6,5%). Le reste est apporté par les ménages, les ressources propres et la taxe d'apprentissage.

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

■ Intégration d'une photo d'identité dans le fichier des élèves du secondaire « sous réserve de l'accord préalable de l'élève ou de son représentant légal » (arrêté, JO du 7 octobre).

Parus au BO

■ Modalités d'inscription des étudiants de classes préparatoires dans un établissement d'enseignement supérieur (décret, BO du 9 octobre).

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à:
La Lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »
POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse :

Code postal : Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2014

140ELEBULDSLETR